



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 282836 / BP 2022 - 3 - Patrimoine – Personnel – Routes – Infrastructures – Réseaux – Travaux – Affaires générales

**Objet : Budget Primitif 2022.
Voirie départementale - Travaux d'investissement et d'entretien. Fonds de concours à l'Etat. Aides à la voirie communale. Budget annexe du Parc technique.**

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : de prendre en considération la liste des opérations d'études et d'acquisitions foncières telle qu'elle figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le programme des travaux d'investissement (annexe 2 jointe à la présente délibération) et l'inscription des financements (annexes 3 et 4 jointes à la présente délibération).

Article 3 : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne à signer les marchés correspondants à conclure et à en suivre l'exécution.

Annexe 4 : de rappeler que la Commission permanente du Conseil départemental a délégué pour approuver la liste des opérations de travaux d'urbanisation du programme 2022 ainsi que la validation des ajustements des montants d'autorisation de programmes antérieurs de voirie, dans la limite des crédits votés au budget.

Article 5 : de rappeler que la Commission permanente du Conseil départemental a délégué pour arrêter la répartition des demandes d'amendes de police pour 2022.

Article 6 : d'arrêter les propositions de crédits du budget annexe 42 au titre du budget primitif 2022 du Parc Technique ainsi qu'il suit :

- fonctionnement : dépenses et recettes : 20 516 441 €
- investissement : dépenses et recettes : 4 314 200 €

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

52 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup, Mmes Boyer, Courade, Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard, Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant (procuration M. De Scorraïlle), Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival, Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu, M. Vincini et Mme Volto.

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Annexes : Annexe 1 – BP 2022 Liste des opérations d'études et acquisitions foncières ; Annexe 2 – BP 2022 Liste des opérations d'investissement ; Annexe 3 – BP 2022 Tableau financier investissement ; Annexe 4 – BP 2022 Tableau financier fonctionnement.

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 28/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc10000283596-DE